Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 42 (1985)

Heft: 10

Artikel: Le sport féminin s'impose lentement, mais sûrement

Autor: Kennel-Kobi, Lilo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le sport féminin s'impose lentement, mais sûrement

Lilo Kennel-Kobi
Traduction: Lise Knöpfel

Madame Lilo Kennel-Kobi détient un diplôme de maîtresse d'éducation physique. Autrefois, elle fut une nageuse de classe nationale. Actuellement, elle œuvre au sein de plusieurs associations et préside, en particulier, celle de l'ASS pour les questions relatives à la femme dans le sport. Elle est aussi conseillère municipale à Balsthal. C'est en grande partie grâce à elle que, à la fin de l'année dernière, le magazine «F – Questions au féminin» a pu rédiger un remarquable numéro sur «La femme et le sport». C'est avec joie que nous proposons aux lecteurs de MACOLIN l'étude qui y porte sa signature. (Y. J.)

Le droit au sport

Il n'y a pas si longtemps, les femmes devaient se battre pour avoir le droit de faire du sport. Toutes sortes de préjugés sexistes, de conseils médicaux et de traditions leur en interdisaient la pratique. Mais, au cours de ces dernières décennies, la population s'est mise à considérer le sport de façon extrêmement positive, et les femmes ont énormément contribué à cette évolution réjouissante. De récentes découvertes médicales et scientifiques ont favorisé l'éclosion du sport féminin. Il est vrai que l'image de la femme a changé: la femme au teint pâle qui s'évanouissait autrefois à la moindre contrariété a cédé la place à une femme sportive qui respire la santé. Son statut social a, lui aussi, connu un tournant.
Aujourd'hui, les femmes pratiquent plus de disciplines sportives qu'il y a 20 ans. Si l'on se reporte à ce qu'était leur situation au début du siècle, la période qui s'est écoulée depuis – quelque quatre-vingts ans – n'est pas sans rappeler un film accéléré.
Les exercices physiques leur conviennent de mieux en mieux, et ils font dorénavant partie de leur vie. Elles éprouvent toutefois encore des difficultés à mettre au point elles-mêmes des programmes sportifs et à s'adonner au sport qu'elles ont choisi. Pendant longtemps, elles n'ont pas eu accès à des disciplines comme l'aviron, le handball, le ski de fond, le football et le marathon. D'ailleurs, certains préjugés sont encore là. Elles se heurtent aujourd'hui comme hier à des résistances considérables lorsqu'elles veulent se consacrer à un sport traditionnellement masculin.

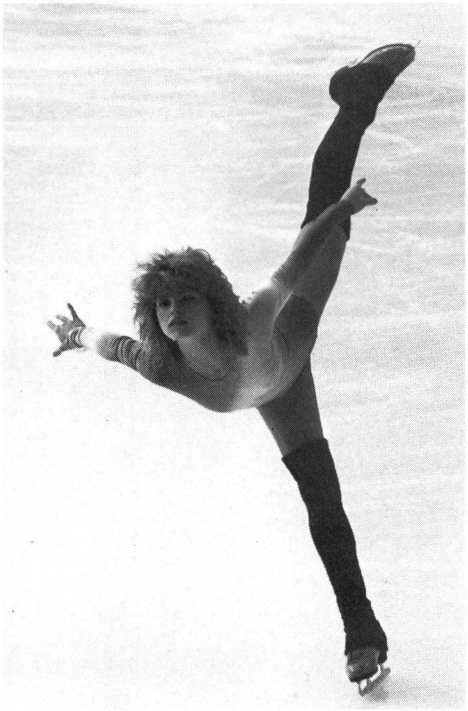

Un régal pour les yeux quand même...

On ne saurait limiter le nombre des disciplines sportives pratiquées par les femmes et les jeunes filles, en alléguant des raisons médicales ou sociologiques. La décision de s'adonner à tel ou tel sport doit appartenir aux femmes elles-mêmes.
Celles qui se retrouvent pour se consacrer à un sport exclusivement masculin jusque-là, ne doivent pas être ravalées au rang de minorité et être privées de promotion. Toute innovation a été l'œuvre de minorités actives. Les minorités doivent être encouragées et non étouffées.

La mise en évidence de comportements typiquement masculins ou féminins renforce les différences entre les sexes, et a pour effet que les sports se trouvent, eux aussi, affublés d'une étiquette.

Il est temps de limiter la distinction entre les sports dits masculins et féminins. Dans le domaine de la compétition, il ne faut pas exagérer le côté esthétique des choses: cet aspect ne doit en aucun cas être déterminant pour décider si les femmes y ont accès ou non. Elles veulent également jouer franc jeu. Le patinage doit être plus qu'un simple «régal pour les yeux», et les joueuses de football ou de water-polo ne sont pas des êtres venus d'un autre monde!

L'éducation physique

L'intérêt que manifeste un enfant pour le sport est souvent fonction de sa famille. Le comportement sportif est fortement influencé par l'attitude de la femme. La mère est un modèle pour sa fille, surtout en ce qui concerne les activités physiques. Quant aux garçons, chacun sait qu'ils sont les émules de leurs pères.
Les connaissances acquises en matière d'éducation préscolaire ont conduit à la mise au point d'une gymnastique pour la

mère et l'enfant; l'idée a été étendue à d'autres disciplines, comme la natation par exemple.
La gymnastique dite «mère et enfant», due à l'initiative de différentes organisations sportives féminines et, surtout, à l'Association suisse de gymnastique féminine catholique est devenue très populaire, certainement parce qu'au plaisir de se mouvoir s'ajoute un approfondissement de la relation mère-enfant, élément essentiel pour la famille. On pourrait y donner une suite logique en encourageant la pratique du sport en famille. Il est cependant indispensable, pour ceci, d'obtenir l'appui des hommes.

> Les sociétés sportives devraient offrir davantage de possibilités aux familles. Il faudrait notamment tenir compte des besoins de la famille lors de la construction de places de sport.

Depuis que l'enseignement obligatoire de la gymnastique aux filles a été fixé par la loi (1947) et que Jeunesse + Sport a été introduit (1972), les jeunes filles disposent d'un éventail de disciplines plus étendu.

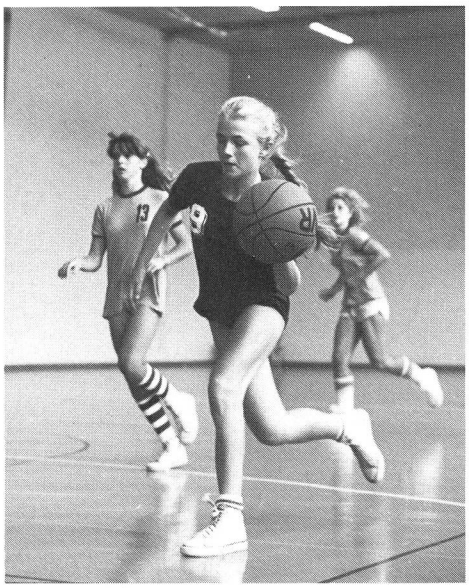
Le football, le basket, aussi pour les filles.

Par contre, l'éducation physique séparée perpétue, dans l'esprit des écoliers et des écolières, les clichés existant sur la répartition traditionnelle des rôles. Tandis que les garçons jouent au football avec leur maître et s'adonnent aux sports de combat, les filles font... de la gymnastique.

> Il est possible de combler ces lacunes en prévoyant davantage de disciplines sportives à option, même s'il vaudrait mieux commencer par adapter la formation des enseignants et des maîtres d'éducation physique. L'enseignement mixte du sport se heurterait, ainsi, à moins de préjugés.

L'éducation physique dans l'approfondissement de la relation mère-enfant.

Sport pour Tous

L'Association suisse du sport (ASS) regroupe 72 fédérations sportives. L'Association suisse de gymnastique féminine fait partie de l'ASS, puisqu'elle est une branche de la Société fédérale de gymnastique (SFG); l'Association suisse de gymnastique féminine catholique (ASGFC), quant à elle, lutte depuis longtemps pour son affiliation. Ces sociétés mettent à la disposition de leurs membres une large gamme d'activités, certaines associations ouvrant même leurs portes à chacun, selon le système du «Sport pour tous». Beaucoup de femmes pensent encore, à tort, que les sociétés sportives sont axées sur la compétition ou réservées plutôt aux hommes; d'où leur attirance pour le sport dit «commercialisé» (clubs fitness, studios privés, centres de loisirs), alors que la qualité et les conditions qu'on y trouve sont inférieures à celles des sociétés sportives.

> Les femmes devraient être plus critiques, se rendre compte que les associations sportives œuvrent en faveur de la jeunesse, et que ce travail remarquable repose sur une infrastructure efficace et sur un nombre de membres suffisant.

Les femmes qui éprouvent quelque réticence à s'affilier à une société peuvent tout de même s'adonner à une discipline grâce à «Sport pour Tous», qui offre d'excellents passe-temps et permet de réaliser des performances en s'amusant. De plus, il donne l'occasion de faire des connaissances. «Sport pour Tous» laisse une grande liberté et il n'exige pas que l'on devienne membre d'une société. Pour beaucoup de femmes, il constitue le moyen idéal d'accéder au sport de leur choix.

> Il importe que les associations et fédérations sportives offrent plus de loisirs multidisciplinaires, et œuvrent dans le sens du Sport pour tous.

L'esprit de compétition

Même si elles pratiquent un sport de masse, maintes femmes éprouvent le besoin de réaliser des performances et de se mesurer dans une compétition. Cela explique le succès des marches populaires, des parcours à skis de fond, des courses de ski pour amateurs, des tours à bicyclette, de la natation sur de grandes distances, etc. Aucune de ces manifestations ne requiert l'affiliation à une société ou la possession d'une licence, et l'entraînement est l'affaire de chaque participant.
Le sport de compétition, quant à lui, est organisé par les associations à l'intention de leurs membres. Il est soumis à des règlements très précis, élaborés en majorité par des hommes. L'égalité des droits laisse donc encore à désirer. On prendra, pour exemple, le fait que des athlètes féminines (peu nombreuses) ont été admises pour la première fois aux Jeux olympiques en 1928.
L'année dernière, soit 56 ans plus tard, le marathon féminin a enfin été inscrit au programme, après des discussions pénibles.

En compétition, les dispositions applicables aux femmes continuent à être différentes de celles des hommes: moins de disciplines, des exigences inférieures en matière de performances. Les professionnelles féminines gagnent généralement moins que leurs collègues masculins.

Les reportages sportifs mettent en lumière les préjugés et les idées sexistes qui sont particulièrement prononcés dans le monde de la compétition. Aujourd'hui comme

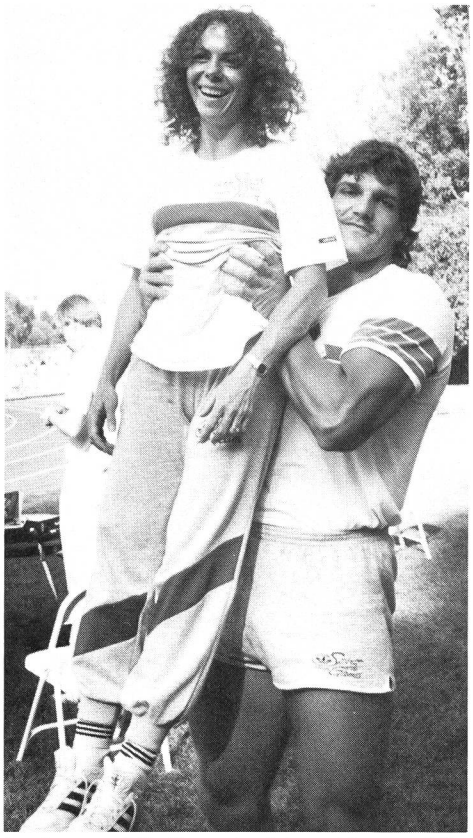

La femme fait-elle partout le poids en athlétisme? (Ici, Cornélia Bürki, à Los Angeles, dans les bras de Werner Günthör.)

hier, les sportives sont jugées selon des critères faisant allusion à leur apparence: elles sont l'objet soit de flatteries, soit de commentaires disgracieux.

Les femmes aimeraient des chroniques sportives neutres et plus techniques.

Les sociétés sportives

Les femmes sont encore nettement sous-représentées dans les organes directeurs du monde sportif. Il est évident qu'il y a un fossé entre les activités physiques des femmes et leur participation à la direction des affaires; en outre, plus un organe est élevé dans la hiérarchie, moins il comprend de femmes. Au comité central de l'ASS, il a fallu faire appel expressément à une femme, car les sociétés sportives n'en avaient pas délégué. Le Comité olympique suisse (COS) compte une femme, avec voix consultative seulement. Sur la liste de l'ASS, on ne trouve, dans les 72 fédérations affiliées, que 35 fonctionnaires du sexe féminin pour quelque 800 hommes. L'ASGFC est, par contre, dirigée en majorité par des femmes. Il semble qu'elles soient mieux intégrées dans les sociétés sportives. Quand on est moderne, on se doit d'avoir une femme dans son comité. Malheureusement, celle-ci se voit souvent assigner des tâches administratives (secrétariat ou procès-verbaux) ce qui revient à dire que les hommes sont là pour réfléchir et les femmes pour exécuter. De tels «abus» les découragent et elles renoncent à l'avance à devenir membres de comités.

On peut se demander si des changements parmi les membres ne devraient pas conduire logiquement à adapter structurellement les sociétés sportives aux impératifs de notre époque.

Les femmes ont fréquemment montré qu'elles savaient organiser et diriger. Elles font preuve, en effet, de dynamisme et de sens créatif en s'engageant à fond dans la mise sur pied de séances de gymnastique pour le 3e âge. Autre exemple: le sport préscolaire (gymnastique «mère-enfant») qui met en évidence l'esprit d'initiative dont chaque femme est douée. Lorsqu'on leur donne une chance, elles participent souvent avec succès à des projets de la Commission «Sport pour Tous».

Ce qui vient d'être exposé montre que les choses évoluent quand d'anciennes structures sont démantelées, et qu'il s'ensuit une remise en question, lorsque les hommes sont disposés à appliquer le principe de l'égalité des droits.

Les femmes manquent souvent d'assurance et ne se forcent pas à participer. Pour qu'elles prennent une fonction en charge, dans les divers domaines du sport, il faut qu'elles y soient invitées: les hommes, qui sont habitués à diriger, pourraient faire un geste allant dans ce sens. De la compréhension et quelques mots d'encouragement, il n'en faut pas plus pour qu'une femme se risque à assumer une nouvelle tâche et se sente capable de prendre des responsabilités.
En plus d'un soutien moral, elles ont aussi besoin de l'aide des grandes fédérations sportives. Depuis plusieurs années, la Commission pour le sport féminin de l'ASS organise des cours préparant les femmes à participer à la direction des affaires dans les sociétés sportives. Ils connaissent un grand succès. Prendre des responsabilités, cela s'apprend. Les femmes exerçant des fonctions «cadres» incitent leurs semblables à œuvrer activement en faveur du sport et à assumer des charges.

Le monde sportif a également besoin de l'homme *et* de la femme. Telle est l'idée de base qui doit présider à la destinée du sport. ■

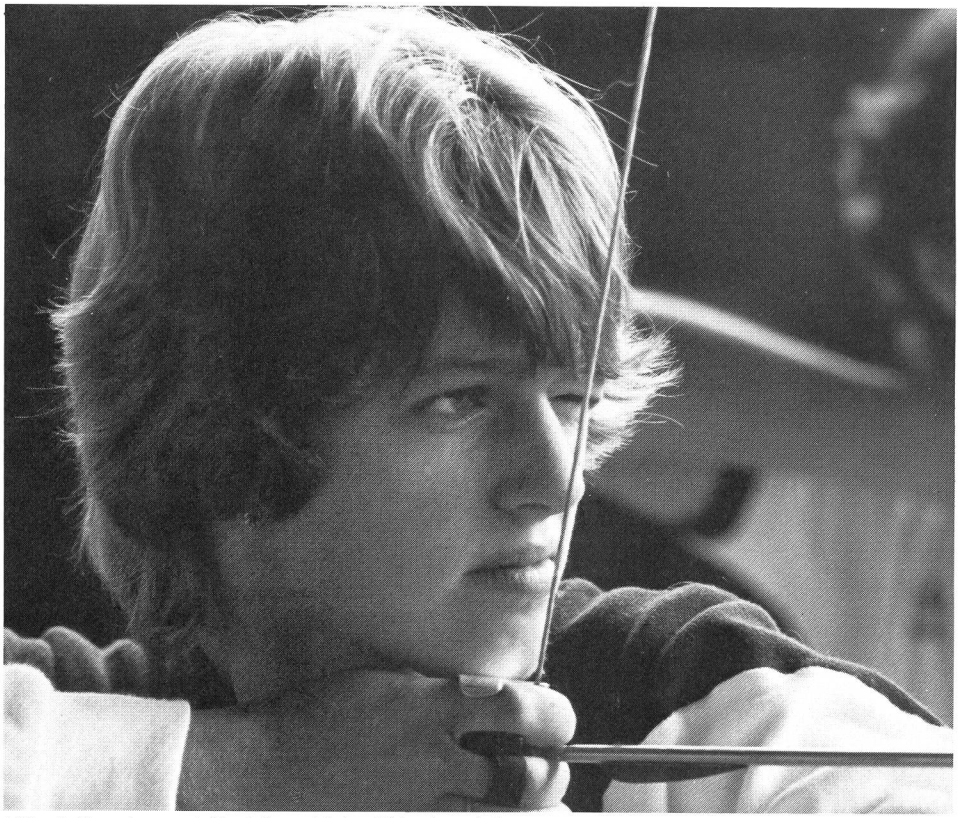

L'évolution du sport féminin est loin d'être terminée...